Fêtes de fin d'année - Marché de Noël - Association "Dijon Je t'Aime" - Mise à disposition du domaine public - Convention à passer entre la Ville et l'association

Madame Garret, au nom des commissions des Affaires Economiques, du Commerce et du Tourisme, et des Finances, expose :

Mesdames, Messieurs,

L'association de commerçants "Dijon Je t'Aime" se propose d'organiser, comme les années précédentes, le marché de Noël, du 1^{er} au 23 décembre, au centre ville, en maîtrise d'ouvrage directe, de la manière suivante :

- place de la Libération, avec une trentaine de chalets ;
- place Darcy, avec des animations plus particulièrement destinées aux enfants, comportant un manège "le petit train de Noël", et une dizaine de chalets ;
- place Emile Zola, avec dix-sept chalets.

Pour permettre l'installation puis le démontage des chalets, les espaces concernés seraient mis par la Ville à la disposition de l'association, du 20 novembre au 30 décembre.

La Ville, en ce qui la concerne, assurerait la mise en place d'une patinoire extérieure place de la République, accompagnée d'un ou deux chalets de petite restauration, du 1^{er} au 31 décembre ; elle se chargerait, en outre, de la communication pour l'ensemble des animations de Noël, de manière à en accroître la cohérence et l'impact.

Ces animations s'inscrivent dans une démarche commune de la Ville et des commerçants de contribuer à renforcer l'attractivité commerciale du centre ville.

Une convention, à passer entre la Ville et cette association, fixerait les engagements des parties pour l'organisation des manifestations prévues.

Si vous suivez l'avis favorable de vos commissions des Affaires Economiques, du Commerce et du Tourisme, et des Finances, je vous demanderai, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir :

- approuver le projet de convention à passer entre la Ville et l'association "Dijon Je t'Aime", joint au présent rapport et m'autoriser à y apporter, le cas échéant, des modifications de détail ne remettant pas en cause son économie générale ;
- m'autoriser à signer la convention définitive ainsi que tout acte à intervenir pour son application.

Mme GARRET - Rapport 18.

Lecture de la délibération.

M. LE MAIRE - Y a-t-il des observations ? Non.

La nouveauté est que le marché de Noël s'étend place Emile Zola. dix-sept chalets, c'est bien ; cela fera moins de concentration sur la place de la Libération. Ce n'est pas plus mal.

Rapport adopté.